

2009

Le rapport d'activité du régime complémentaire

750

...c'est le nombre de plans de rachats de points au régime complémentaire initiés en 2009. C'est 10 fois plus qu'en 2008...

Si vous avez entre 50 et 60 ans, vous pouvez être concerné par cette option propre au régime complémentaire de la CAVEC.

Tous les renseignements utiles sur

www.cavec.org

Les cotisations

Le nombre de cotisants du régime complémentaire de la CAVEC est en forte hausse en 2009. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, les commissaires aux comptes libéraux, non inscrits à l'Ordre des Experts-Comptables, cotisent au régime complémentaire de la CAVEC. Cette population nouvelle explique en partie la hausse du nombre de cotisants qui passe de 17 554 en 2008 à 18 165 en 2009. Il est également intéressant de noter que la baisse du nombre

d'experts-comptables salariés, observée depuis plusieurs années, est encore effective en 2009. Ces derniers ne représentent plus que 26% des effectifs. 2009 aura également été marquée par une hausse du nombre d'affiliation avec 637 nouveaux inscrits, contre 576 en 2008. L'effet compensatoire d'affiliations et de radiations-décès permet de conserver une croissance du nombre de cotisants, et ce, tant que les générations « d'après-guerre », ne font pas valoir leurs droits à retraite.

Les retraites

Le nombre de retraités du régime complémentaire continue à augmenter. On comptait 7 793 pensionnés (droits propres et ayants-droits) au régime complémentaire en 2008 contre 8 205 aujourd'hui. Parmi ces pensionnés, on notera que si le nombre de pensionnés de droits propres augmente fortement (5692 contre 5252 en 2008), celui des retraités de droits dérivés (pensions de réversion) est en légère baisse.

L'âge moyen de liquidation des droits au régime complémentaire (591 liquidations) aura été de 64.17 ans en 2009 contre 64.5 ans en 2008 (576 liquidations). Cette donnée reste relativement stable depuis plusieurs années. 2009 aura, par ailleurs, été marquée par la poursuite de la politique de baisse du rendement technique du régime complémentaire visant à garantir l'équilibre du régime à long terme (graphe évolution de la valeur du point).

Les comptes

2008 et 2009

La publication des comptes 2008 (voir sur www.cavec.org) aura été plus tardive que d'habitude, ce délai supplémentaire s'explique par la mise en œuvre, pour la première fois à la CAVEC, d'une démarche de certification des comptes qui aura nécessité une période d'adaptation et de prise de connaissance.

La certification des comptes obtenue, dès le premier exercice, est le résultat d'un effort important, notamment en matière de contrôle interne, de la part des services de la CAVEC.

Cet investissement se poursuit et continuera dans les années à venir, car l'avis favorable du collège de commissaires aux comptes est assorti de réserves concernant un dispositif de contrôle interne dont l'efficacité doit être totale, en particulier dans un contexte de forte volumétrie des opérations, ce qui est le cas pour la CAVEC.

Le rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2009 sera remis fin mai 2010, ce qui explique que ce Flash-Infos ne présente pas le Bilan 2009. Il vous sera présenté dans le prochain numéro.

Les réserves

Après la crise

La crise traversée par les marchés financiers fin 2008 et début 2009 aura été l'occasion de faire le bilan de la stratégie de gestion des réserves suivie par la CAVEC depuis de nombreuses années.

Bien que ce bilan soit globalement positif, si l'on en juge par les résultats obtenus sur longue période, les administrateurs membres de la commission des placements ont décidé d'ajustements qui devraient permettre de gagner en souplesse et en sécurité dans le suivi des placements financiers de la CAVEC : réduction du poids de certains gestionnaires dans le portefeuille global, renégociation des conventions de gestion pour gagner en transparence et diminuer les coûts de gestion, augmentation de l'allocation d'actifs consacrée à l'immobilier...

Ces décisions s'inscrivent dans une politique de long terme où le recours aux produits structurés ou à la titrisation sont des pratiques bannies depuis longtemps.

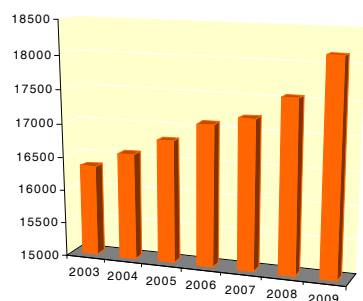
En 2009, les placements mobiliers de la CAVEC auront généré un rendement de près de 16% net, permettant aux réserves de la CAVEC de rattraper plus de 2/3 de la baisse constatée en 2008.

Rendement démographique

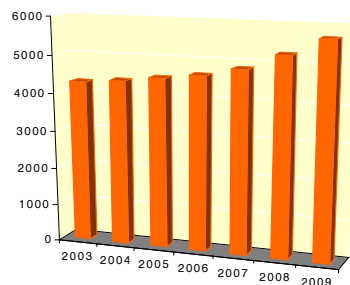
Le rendement démographique est le rendement qui assure l'égalité entre les prestations, correspondant aux points servis dans l'année, et les cotisations correspondant aux points cotisés dans l'année. On constate que ce rendement

démographique ne se détériore pas malgré une croissance plus importante du nombre des retraités par rapport aux actifs. La raison se trouve dans l'augmentation du nombre des cotisants en tranches élevées et dans la réduction du pourcentage des experts comptables salariés.

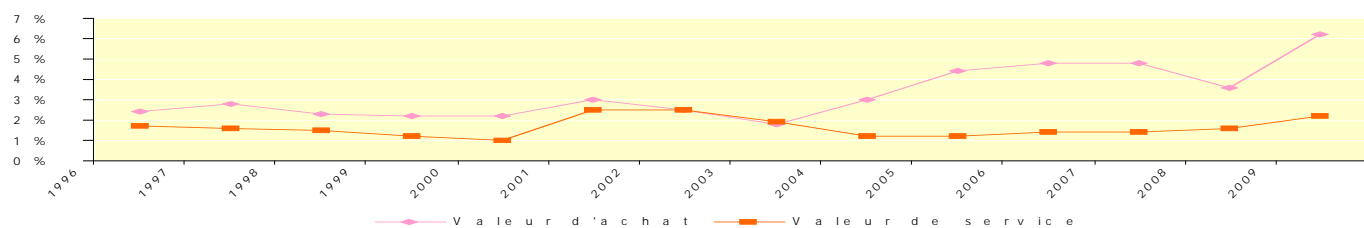
Nombre de cotisants Régime Complémentaire



Nombre de retraités de droits propres Régime Complémentaire



Evolution de la valeur du point de 1996 à 2009





Régime de base

un équilibre à préserver

A la fin de l'année 2009, autour de 300 000 personnes ont opté pour le statut d'auto-entrepreneur.

Ce réel succès est sans aucun doute lié aux avantages importants que ce statut comporte. Mais nous devons être vigilants car l'afflux massif d'auto-entrepreneurs met en cause les mécanismes de la compensation

La compensation démographique entre les régimes de retraite est fondée sur le nombre de retraités et de cotisants, avec l'idée implicite que les actifs d'un régime qui paie la compensation bénéficient de revenus conduisant à des cotisations supérieures à la cotisation de référence : c'est loin d'être le cas pour les auto-entrepreneurs.

En moyenne, le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs était de l'ordre de 3 000 euros pour l'ensemble des 3 premiers trimestres de l'année 2009.

Les droits sociaux sont donc accordés à des actifs ayant des chiffres d'affaires peu élevés, voire nuls, et s'acquittant donc de cotisations d'un très faible montant.

Si les règles actuelles de la compensation démographique ne sont pas modifiées, le régime d'assurance vieillesse de base des professionnels libéraux, où autour de 90 000 auto-entrepreneurs se sont déjà affiliés en 2009, risque d'être fortement pénalisé financièrement.

L'afflux d'adhérents accroîtra instantanément la charge de compensation de 1 700 euros par actif supplémentaire. Ce montant est sans commune mesure avec les cotisations des auto-entrepreneurs : pour un adhérent qui réalise un chiffre d'affaires de 5 000 euros par an, la CIPAV, qui accueille les auto-entrepreneurs libéraux, devrait encaisser 300 euros pour le régime de base. Sans changement de règles, le compte du régime de base des professionnels libéraux, actuellement excédentaire, sera fortement dégradé et risque d'être déficitaire dès 2010.

La charge de compensation, si les règles ne sont pas modifiées, déséquilibrerait alors de façon majeure le régime de base des professions libérales.

Ce risque ne concerne pas le régime complémentaire, totalement indépendant de tout mécanisme de compensation inter-régime.

La CAVEC et l'action sociale

En 2009

Les quatre commissions sociales, composées des administrateurs de la caisse, se sont réunies en 2009 à 4 reprises.

La commission de recours amiable qui statue, préalablement à tout recours devant les tribunaux, sur les réclamations formées par les adhérents contre les décisions prises par la caisse, a examiné 126 dossiers en 2009 et a donné 69 agréments. Ces dossiers représentaient essentiellement des remises de majorations de retard.

La commission d'inaptitude, qui se prononce sur l'état d'inaptitude ainsi que sur l'état d'invalidité des adhérents ou de leurs ayants droit, a accepté les 59 dossiers qui lui ont été présentés en 2009.

La commission des affaires sociales, qui gère les fonds sociaux de la caisse et peut accorder des secours a décidé d'accorder 34 aides pour un montant global de 67 500 euros. Elle a décidé de rejeter 7 demandes.

La commission des admissions en non-valeur, qui a vocation à examiner les cas dans lesquels la CAVEC est dans l'impossibilité de recouvrer les cotisations dues par les adhérents non solvables ou partis sans laisser d'adresse n'a pas eu à prononcer d'admission en non valeur en 2009.

Edito : 2010, le rendez-vous des retraites

Chères consœurs, chers confrères,

Est-il utile de rappeler que 2010 est l'année du « grand rendez-vous de la retraite » ?

Pas un jour sans qu'un homme politique, qu'un expert ou qu'un journaliste n'en parle.

2010 devrait être l'année du règlement des graves problèmes auxquels sont confrontés la majorité des régimes de retraite...

Vu de l'intérieur du système, nous voulons croire en la volonté des pouvoirs publics de mener la profonde réforme nécessaire et sommes prêts à en prendre notre part.

La CAVEC participera, par l'intermédiaire de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales, à la réflexion qui s'ouvre, comme nous l'avons fait en 2003, lors de la dernière grande loi sur les retraites.

J'ai la chance de présider le Conseil d'Administration d'une caisse de retraite dont les régimes se portent bien et se porteront bien dans les décennies qui viennent.

Si la démographie de notre profession est légèrement plus avantageuse que celle d'autres populations, cette possibilité de se projeter à long terme est avant tout la conséquence d'une gestion prudente des paramètres de nos régimes : constitution de réserves, diminution progressive du rendement technique, liquidation des droits à taux plein à 65 ans pour le régime complémentaire...

Cette ligne de conduite, nous la devons à ceux qui nous ont précédés, et qui ont su avoir la sagesse de penser aux générations futures.

Je ne doute pas que chacun partage désormais cet objectif de solidarité intergénérationnelle. C'est sans doute de ce constat partagé que pourra venir une réforme d'ampleur.

Gérer un régime de retraite, c'est anticiper les conséquences que toute décision aura dans 40 ou 50 ans.

Cela ne doit pas nous dispenser de rester vigilant à l'évolution de notre environnement immédiat car, avec ou sans grande réforme, le monde de la protection sociale évolue très vite.



Jean-Luc CHEVRY

Président de la CAVEC

C'est aujourd'hui le dispositif de la compensation nationale entre les régimes de base (voir page 4) qui concentre notre attention, car, si nous ne remettons pas en cause le principe de solidarité existant, nous prenons garde à ce que cette solidarité reste supportable.

Quelles que soient les conclusions du « rendez-vous » 2010, la CAVEC continuera à gérer les régimes dont elle a la charge avec vigilance et sens des responsabilités. C'est là notre meilleure garantie d'indépendance.